



Rapport annuel 2015

Assemblée générale 2016



Billet du président

Comme je l'avais écrit l'an dernier, je venais de commencer mes études à l'université de Leeds qui ne se trouve pas loin du Yorkshire Dales, région karstique du nord de l'Angleterre. Comme étudiant typique de cette région, je m'efforçais de sortir tous les vendredis soirs au pub et le week-end je m'offrais deux jours de repos devant la télévision. Avec un ami d'école j'avoue être devenu membre d'un groupe d'étudiants qui partait les mercredis après-midi se balader dans le Wharfedale (vallon de la rivière Wharf). Cet ami, déjà membre de la société de spéléologie de l'université, mettra toute son énergie à me convaincre de le rejoindre. Quelle horreur : passer mes week-ends sous terre, dans des passages sombres, humides et boueux au lieu de rester bien au chaud devant la télévision en attendant l'ouverture du pub... Je refusai courtoisement son invitation.

Mais au début de ma deuxième année, j'ai réalisé qu'il y avait la possibilité de faire autre chose que de rester devant la télévision. Lors d'un week-end durant lequel les différents clubs de la région se présentaient, je me suis décidé à poser des questions aux personnes présentes sur le stand de la spéléologie. Je fus accueilli très chaleureusement ; je supposais que les étudiants étaient tous trop « intelligents » pour avoir envie de pratiquer une telle activité et que le matériel coûtait cher, mais ils m'ont expliqué que j'étais le bienvenu et que je n'avais rien besoin d'acheter. Alors je suis devenu membre.

De retour à la cité universitaire, j'annonçai ce que je venais de faire. Après un silence respectueux, un étudiant a offert d'organiser une sortie de varappe pour me convaincre d'arrêter ces bêtises. Nous sommes partis au Cow and Calf (rochers pas loin d'Ilkey, au West Yorkshire). J'avais des chaussures de montagne, des jeans et un anorak quasiment perméable. Il pleuvait des cordes, et même aujourd'hui je me souviens de n'avoir jamais été aussi trempé !

Nous avons escaladé des voies tout l'après-midi et je suis rentré convaincu que je ne voulais pas devenir « varappeur ».

Le mercredi suivant, je m'inscrivis pour ma première sortie souterraine à Alum Pot au North Yorkshire. Nous avons suivi un torrent, de l'eau jusqu'aux genoux, traversé des passages rocheux arrosés par ce même torrent. Après une heure nous sommes arrivés dans un puits immense ouvert sur le ciel. Encore une descente d'une dizaine de mètres sur une échelle pour arriver au siphon final ! C'était superbe !

La première sortie officielle du club eut lieu trois jours plus tard et je dois reconnaître que si cela avait été ma première sortie, je n'y serais jamais retourné.

Nous avons visité Disma Hill Cave : « la Grotte qui se trouve sous la colline lugubre » de son vrai nom. Il y avait un seul passage qui se faisait à quatre pattes ou à plat ventre. Je portais les mêmes anorak et jeans avec une ceinture qui ne tenait pas. J'avancais dans ce passage boueux avec mes jeans autour des chevilles. Il faisait froid, j'étais mouillé et couvert de boue !

Mais je n'avais pas oublié ma première sortie et je suis devenu un passionné de spéléologie. Deux ans plus tard... (La suite de mon récit dans mon éditorial du rapport annuel de l'année 2016.)

Paul Everett
président

Table des matières

Billet du président	1
Table des matières	2
Ordre du jour de l'assemblée générale du 21 mai 2016	3
Rapport du président	4
Rapport technique	6
Rapport de la coordinatrice des courses	9
Rapport de la webmaître	11
Rapport financier	12
Comptes 2015	14
Rapport des vérificateurs des comptes	16
Procès-verbal de l'assemblée générale 2015	17
Statuts	18



Courriel : info@geneverando.ch

Site internet : www.geneverando.ch

Adresse postale : GenèveRando, 1200 Genève

© Reproduction même partielle interdite sans l'accord de GenèveRando

Impression : Imprimerie Minute, Genève

Imprimé sur papier Cyclus offset - Papier 100 % recyclé



43^e assemblée générale de GenèveRando

Samedi 21 mai 2016 à 10h00

à la salle polyvalente de l'école d'Avanchet-Salève
Rue François-Durafour 17, 1220 Les Avanchets

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2015
3. Rapport du président
4. Rapport technique
5. Rapport de la coordinatrice des courses
6. Rapport financier
7. Comptes 2015
8. Rapport des vérificateurs des comptes
9. Discussion sur ces rapports et décharge au comité et à la trésorière
10. Elections comité et vérificateurs des comptes
11. Fixation de la cotisation 2017
12. Propositions individuelles (selon l'article 14 des statuts, elles doivent parvenir à la présidence au moins 15 jours avant l'assemblée)

Accès par transports publics :

Bus : 10, 51, 53 arrêt Pailly (Balexert)

Tram : 14 et 18 arrêt Balexert



Rapport du président pour l'exercice 2015

Notre comité se compose de Paul Everett, Christiane Linemann, Germaine Gusthiot, Margrit Gugelmann, Lucy Hebler, Stéphanie Portal et Sigrid Melanchthon. François Niggli, notre nouveau chef technique et Luc Deley (État de Genève) ont participé aux séances du comité en qualité d'invités. Nous nous sommes retrouvés à six reprises pour discuter des différents projets en cours.

Randonnées

Nous avons proposé plusieurs courses d'un niveau technique plus élevé (4 étoiles) qui ont reçu un accueil favorable et cela sans diminuer les courses d'une étoile. Des sorties hors programme sont proposées régulièrement par Jean-Philippe et moi-même, mais je constate que la fréquentation n'est pas très importante. Ce problème est peut-être dû au fait que ces propositions sont faites en dernière minute et que nos membres ne sont pas encore habitués à consulter le site pour ce genre d'informations.

Finances

2015 était une année charnière pour les finances de GenèveRando. Nous sommes actuellement dans une période de transition avec la mise en place du nouveau plan comptable SmartAccount. C'est une lourde tâche et Germaine a pu compter sur le soutien et les conseils avertis de Claude Guignard pour l'aider dans cette nouvelle étape.

Site internet

Sigrid gère notre site d'une façon remarquable. Malheureusement pour nous, cette année 2015 est la dernière pour Sigrid en tant que webmaître. En effet, elle a décidé de rentrer à Berlin en novembre 2016. Je profite de cette occasion pour la remercier de son dévouement et de l'assurer qu'elle va nous manquer. Sa remplaçante vous sera présentée à l'assemblée générale.

Technique

Avec la mise en place de la nouvelle convention avec l'État de Genève, nous sommes actuellement dans une période transitoire. François Niggli qui assume la tâche de chef technique depuis septembre 2015 vous en dit plus dans son rapport technique.

Dimanches à pied

Les Dimanches à pied (DAP) ne figurent plus dans notre programme de randonnées 2016. Le bon fonctionnement des DAP dépendait principalement de nos sponsors. Ces derniers, et en particulier la Loterie Romande, n'ayant pas souhaité reconduire leur financement, le comité s'est vu dans l'obligation de mettre un terme à sa collaboration avec Martine Pasche, responsable des DAP. En effet, GenèveRando n'a pas pour mission de subventionner des visites gratuites.

Genève Montagne

En 2015, GenèveRando est devenue membre de cette association qui a pour but de créer à Genève un lieu fédérateur regroupant les activités liées à la montagne. J'en parlerai plus longuement lors de l'assemblée générale.

Paul Everett
président

Rapport technique 2015

L'année 2015 aura été une période charnière pour la section technique de GenèveRando. Suite au vote par l'assemblée générale du projet de nouvelle convention avec l'État de Genève, l'association a mandaté le bureau FNGNG (François Niggli – Gestion de la nature et géomatique) afin de prendre en charge la direction technique et appliquer le cahier des charges qui a été communément établi en commun. De ce fait, GenèveRando participe à la gestion des infrastructures du réseau des chemins de randonnée pédestre.

Ce mandat, intégralement financé par l'État de Genève et l'association faitière Suisse Rando, prend en charge les tâches de gestion et d'encadrement des baliseurs et contrôleurs bénévoles, ainsi que la planification et la répartition des interventions sur le terrain. Il fait également office de trait d'union entre les différents acteurs concernés par le réseau de chemins de randonnée à Genève, à savoir l'État de Genève, les communes, les propriétaires privés, le comité de votre association, Suisse Rando, sans oublier nos voisins français et Vaud Rando.

Du point de vue technique, le mandat vise à augmenter la qualité du réseau, notamment en établissant des mesures d'entretien léger, en ciblant les ouvrages et les infrastructures, ainsi qu'en proposant des projets d'amélioration (suppression, remplacement de tronçons). La signalisation n'est pas en reste puisque le cahier des charges comprend également la gestion et la planification des indicateurs caractéristiques du réseau suisse de chemins de randonnée. Enfin, la gestion des données informatiques relatives au réseau genevois, entre autres à l'origine des informations disponibles sur le Système d'information du territoire genevois (SITG), la carte topographique éditée par l'Office fédéral de topographie ou encore la plateforme SuisseMobile, pourra être effectuée en interne avec une efficacité accrue.

Le mandat, qui a débuté en septembre 2015, a déjà permis de mettre en place, au bénéfice des membres de la section technique, un véritable système d'information des interventions à mettre en œuvre sur le réseau. Cette nouvelle organisation, actuellement en phase de test, doit permettre un meilleur suivi des interventions et une optimisation de la communication entre contrôleurs et baliseurs.

Une équipe, dont il convient par ailleurs de saluer l'important travail et qui constitue la clé de voûte de la qualité du réseau. Je remercie donc

chaleureusement Paul Everett, Agnès Minder, Valérie Mitchell, Daniel Sandoz et Zora Tariket pour leur engagement en faveur des chemins de randonnée genevois. Sans oublier l'apport de Jean-Claude Cima qui, après de nombreuses années passées à œuvrer en tant que chef technique, continue de transmettre régulièrement des informations utiles au réseau.

L'équipe de la section technique a par ailleurs participé à la mise en place de la signalisation complémentaire de l'un des itinéraires phares à Genève: le "Sentier du Rhône". En effet, grâce à une fructueuse collaboration entre l'État de Genève, la fondation SuisseMobile et GenèveRando, cet itinéraire reliant La Jonction à La Plaine, s'est vu doté d'une identité visuelle forte, sous forme de panneaux munis d'un champ vert placés aux intersections, à l'image des autres itinéraires de randonnée traversant le pays. En plus de cette signalisation, l'itinéraire a bénéficié des talents de peintre de votre président - et membre de la section technique - qui a procédé au marquage de plus d'une cinquantaine d'arbres, pour le plus grand bonheur des randonneurs et des forestiers.



À noter également la visite de Suisse Rando qui, dans le cadre de son contrôle annuel, a parcouru sous un stratus persistant une partie de la région Arve-Lac. À défaut de pouvoir admirer le magnifique panorama offert aux randonneurs par temps dégagé, ils ont particulièrement apprécié la diversité des paysages et ont relevé un nombre important d'améliorations à mettre en œuvre. À cette occasion, je tiens à remercier l'équipe de Suisse Rando pour sa disponibilité et l'important support fourni.

En 2016, les travaux d'entretien et les projets planifiés sont nombreux. Il s'agira notamment de remettre en place la signalisation sur la section concernée par la 3^e renaturation de l'Aire. La renaturation de la Versoix au niveau du lieu-dit du Molard, par ailleurs visitée à l'issue de la dernière assemblée générale, est également concernée puisqu'elle accueillera un nouveau tronçon en revêtement naturel. Ce dernier remplacera la section bitumée empruntant le chemin des Colombières.

À noter également que le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a initié plusieurs projets visant au remplacement et à l'amélioration des infrastructures de randonnée pédestre, notamment le chemin et la passerelle parcourant le Roulave et les passerelles de Vers Vaux. Dans ce cadre, le remplacement de la passerelle du Nant des Fourches, fermée pour des raisons de sécurité, est également annoncé puisque toutes les autorisations de construire ont été délivrées.

Enfin, l'année 2016 verra la poursuite de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre pilotée par le DETA. Cette dernière est placée sous l'angle de la réduction du pourcentage de revêtement impropre à la marche, l'amélioration de la sécurité, ainsi que l'augmentation de la plus-value thématique du réseau.

Une année riche en défis que je me réjouis de relever avec le soutien de nos partenaires et d'une équipe technique que j'espère voir renforcée de deux ou trois bénévoles. Si vous êtes intéressé(e) à contribuer à la qualité du réseau genevois en intégrant la section technique, veuillez nous contacter via e-mail ou courrier aux adresses mentionnées dans la table des matières du présent rapport annuel.

Genève, le 10 mars 2016

François Niggli

Rapport de la coordinatrice des courses

Le programme 2015 vous a proposé 12 sorties raquettes sur la journée, un mini-séjour à Lauenen pour la partie hivernale, ensuite 38 randonnées, 14 séjours en Suisse, France voisine, Italie, Angleterre, Pays de Galles et Portugal. 9 courses ont été annulées en raison d'une mauvaise météo et des parcours modifiés pour cause de canicule !

Vous avez été 1361 à nous suivre, soit 9 de plus qu'en 2014 !

Vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif des courses pour ces 4 dernières années :

	2012		2013		2014		2015		2016
	nbre de courses	fréquence moyenne	nbre de courses	fréquence moyenne	nbre de courses	fréquence moyenne	nbre de courses	fréquence moyenne	nbre de courses
*	6	42	10	46	10	36	10	36	9
**	14	31	20	14	14	32	12	23	17
***	18	28	18	18	28	16	31	16	25
****	6	9	6	9	5	15	8	7	14

Une remarque revient souvent concernant le peu de randonnées de une et deux étoiles.

À la lecture du tableau, vous pourrez constater que ce n'est pas vraiment le cas, leur nombre reste stable et nous ferons en sorte que cela ne change pas afin que chacun de nos membres continue à trouver une randonnée qui réponde à ses attentes.

GenèveRando a maintenant ses classiques de début d'année : les sorties raquettes au Carroz et à Plaine Joux ainsi que le mini-séjour raquettes de Jean-Philippe et Astrid. En fin d'année, nous pouvons compter sur la sortie à la rencontre de la 1^{re} neige ainsi que la sortie « raquettes de Noël » qui clôture l'année.

Voici un florilège de randonnées organisées en 2015.

Première sortie de la saison au Mont d'Or avec Jean-Philippe et Astrid, raquettes aux pieds le matin et sur le sac après le pique-nique.

Le mini-séjour raquettes a pris ses quartiers à Lauenen, belle météo, bonne ambiance et de belles descentes dans la poudreuse furent les principaux ingrédients de cette escapade.

Les tulipes sont à la fête à Morges pour le plus grand plaisir de 41 d'entre vous qui avez suivi Agnès et Catherine P. pour cette belle journée ensoleillée du mois d'avril.

Nous étions 12 à traverser la Manche afin de retrouver Christophe pour un séjour découverte de la campagne londonienne, ceci sans une goutte de pluie !

Par une belle journée ensoleillée, Steve vous a emmenés à l'observatoire de Genève pour une découverte du cosmos. Vous avez été accueillis par le professeur Paul Kneib, astrophysicien EPFL. Après un audio-visuel en 3D, c'est le moment de la visite du télescope avec explication et démonstration à l'appui. Merci Steve pour cette rencontre.

Grégoire et Irmgard sont partis dans les Cinque Terre et l'Alpi Apuane pour un séjour entre mer et montagne bien corsé !

La nuit de la randonnée a remporté un franc succès malgré la canicule. Agnès et Catherine P. ont modifié quelque peu le parcours en raison de la chaleur et le retour en bateau fut très apprécié.

Vous avez été 36 à profiter des commentaires très intéressants de Jean-Claude sur les traces de Saint-Victor.

Pour la 3^e fois, l'Aiguillette des Houches n'aura pas vu les randonneurs de GenèveRando, en effet Catherine s'est vue obligée de l'annuler en raison d'une météo quelque peu capricieuse.

En juin, Jura Rando organisait son 1^{er} festival de la randonnée. Vous avez été 12 à y participer et à découvrir ainsi une magnifique région autour de Saint-Ursanne. Le soleil, la chaleur, la bonne humeur et les belles rencontres ont rendu ces 3 jours magiques.

Vous n'allez pas sans imaginer que rien ne serait possible sans les responsables et adjoints de course qui n'hésitent pas à parcourir monts et vaux pour vous dénicher, année après année, de nouveaux endroits afin de vous proposer un programme varié et différent chaque année. Je profite de ces quelques lignes pour leur adresser un grand MERCI !

Avant de conclure, je tiens à remercier Steve Pallay qui a pris la décision de renoncer à sa casquette de responsable de course. Certains d'entre vous se souviendront avec plaisir que c'est à travers lui qu'ils ont découvert la Hongrie, et plus particulièrement Budapest, ses monuments, ses parcs, sa culture, et n'oublions pas les magnifiques randonnées. Encore un grand merci pour ton dévouement sans failles et au plaisir de te revoir lors d'une randonnée.

Christiane Linemann
coordinatrice des courses

Site internet www.geneverando.ch

Rapport année 2015

Notre site internet www.geneverando.ch est notre principal outil de communication à destination de nos membres mais également pour ceux qui souhaitent le devenir. Chaque jour ce sont entre 140 et 230 visites qui sont enregistrées (soit plus de 80'000 sur l'année).

Les nouvelles GenèveRando

Chaque fois que cela est nécessaire, un courriel (lettre d'info ou newsletter) est envoyé à plus de 550 destinataires. Photos, adaptation des sorties, tout y passe. Si vous ne le recevez pas encore, il n'est pas trop tard pour en faire la demande à sigrid@geneverando.ch

Les photos

Les pages les plus consultées étant les fiches des courses avant mais surtout après la sortie afin de voir les photos que l'on ait ou non participé à la randonnée. Merci aux gentils photographes qui nous font partager leurs prises de vue.

<http://membres.geneverando.ch/2015/15photos.html>

A votre service

Si vous organisez ou participez à une manifestation sur Genève, n'hésitez pas à nous en informer, nous l'intégrerons volontiers dans un prochain envoi et le mettrons dans la rubrique "Infos divers" du menu gauche de la partie membres, sous le lien : http://membres.geneverando.ch/dossiers/a_votre_service.html

Information du chef technique

Sur la page de notre chef technique, vous trouvez des informations sur les chantiers en cours, les interruptions d'itinéraires et vous avez la possibilité de nous annoncer un défaut constaté dans le balisage ou sur les chemins en général. La principale amélioration pour 2015 était l'introduction du formulaire d'annonce des dégâts à droite des pages les plus vues. N'hésitez pas à nous renseigner, nous agirons le plus rapidement possible pour régler le problème.

www.geneverando.ch/report/balisage/cheftechnique.html

Les bénévoles

Sur la page des coups-de-main, vous pouvez découvrir comment apporter votre aide à la vie de votre association. Mises sous pli, stands et accueil lors de manifestations ne sont possibles que grâce à l'engagement de nos membres. C'est Stéphanie Portal, membre du comité, qui s'en occupe.

<http://association.geneverando.ch/benevoles/index.html>

Sigrid Melanchthon
webmastrice

Rapport financier relatif à l'année 2015

Les comptes de l'année 2015 accusent une perte de CHF 8'850 contre un bénéfice de CHF 2'252 en 2014.

Les causes, exceptionnelles, de ce résultat sont connues. En 2015, GenèveRando a encore organisé des promenades dominicales en ville de Genève, les Dimanches à pied (DAP) continuant une expérience qui avait rencontré beaucoup de succès. Elles avaient aussi pour but de faire connaître GenèveRando à un autre public. Ces promenades étaient gratuites mais faisaient appel au service de guides spécialisés et souvent coûteux. Les subventions attendues n'ayant été finalement que très partiellement reçues, il en est résulté pour GenèveRando une perte supérieure à CHF 9'000. Certes, des pertes avaient déjà été subies précédemment, mais de moindre ampleur et, en 2014, elles avaient pu être compensées par la dissolution du solde inutilisé de la provision pour manifestations, de CHF 7'292. Cette dernière, constituée pour le 40^e anniversaire, était devenue sans objet. Mais rien n'a pu, en 2015, absorber la perte. Dans de telles conditions il a été à regret décidé, faute de financement adéquat, de mettre définitivement fin à l'activité des dimanches à pied en 2016.

Cela dit, on peut considérer que, hors cet élément, les activités normales de GenèveRando ont en 2015 globalement généré un résultat légèrement positif.

La principale activité de GenèveRando consiste à organiser, pour ses membres, des courses et des séjours. Ils ont été nombreux en 2015. Le but ne consiste pas à gagner de l'argent sur ces prestations mais, au moins, à en couvrir les coûts. Tel a été le cas en 2015. Les courses d'un jour ont, l'une dans l'autre, laissé un résultat positif net de CHF 2'301. Quant aux séjours, le résultat positif se monte à CHF 3'998, ce qui représente pour ces derniers les 4,6 % des montants demandés aux participants. Cette marge couvre les risques et nous paraît correcte.

En 2015, GenèveRando a encore reçu, comme en 2014, CHF 24'000 de l'État de Genève comme indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais de balisage. L'activité de balisage n'ayant momentanément plus eu de responsable ces fonds n'ont pas été utilisés. Elle a par ailleurs été complètement réorganisée et s'effectue à partir de septembre 2015 sur d'autres bases que précédemment,

qui vont probablement engendrer des charges accrues pour GenèveRando. En conséquence ce montant a été mis en réserve et intégralement porté au Fonds balisage qui s'élève au 31 décembre 2015 à CHF 30'000. Il servira à aider à financer les charges de balisage plus élevées des prochaines années.

La situation financière de GenèveRando est très saine. Elle n'a pas de dettes et la fortune de l'association se monte à CHF 61'120, à laquelle s'ajoutent les Fonds Suisse Rando et balisage qui, à eux deux, totalisent CHF 276'685. La fortune effective atteint donc CHF 337'805, même si les Fonds ne constituent que des montants mis en réserve, destinés à être utilisés tôt ou tard pour couvrir des charges spécifiques. La contrepartie consiste en liquidités. Au vu des conditions actuelles de rendement du marché des capitaux, un meilleur placement n'est guère envisageable.

En 2015 la décision a enfin été prise de passer, pour la comptabilité financière, à un système moderne et performant. L'un de nos membres, Claude Guignard, expert en la matière, s'est offert pour mettre en place ce passage et assurer le suivi de la mise en œuvre. Avec l'assistance de la trésorière il a également procédé au bouclage de l'année 2015, reprenant les éléments établis selon l'ancienne méthode, et a introduit ensuite, dès le 1^{er} janvier 2016, la nouvelle comptabilité. Le logiciel a été mis à disposition par Suisse Rando ; il est également utilisé par d'autres associations cantonales. Au vu des premières expériences, il donne satisfaction et apportera une grande simplification, en particulier lors de la détermination des résultats. Pour toute la partie de la gestion des membres et des activités, une modification a également été décidée et se met actuellement en place. Elle demande cependant un gros travail qui exige une introduction progressive.

GenèveRando offre en 2016 une riche palette de randonnées, organisées avec grand soin, pour toutes exigences, qui devrait séduire un public de randonneurs et de montagnards que nous souhaitons toujours plus large et plus nombreux. Nous comptons sur vous pour le faire savoir autour de vous et amener de nouveaux membres.

Claude Guignard
expert-comptable

Germaine Gusthiot
trésorière

Bilan au 31 décembre 2015

	31.12.15	31.12.14
	CHF	CHF
Actifs		
PostFinance	306'049	242'219
Banque Cantonale de Genève	14'669	14'666
Banque Migros	38'148	38'182
Liquidités	358'866	295'067
Charges payées d'avance	0	800
Produits à recevoir	51	12'000
Actifs transitoires	51	12'800
<u>Total des actifs</u>	358'917	307'867
Passifs		
Charges à payer	3'032	1'952
Produits reçus d'avance	18'080	19'220
Engagements	21'112	21'172
Fonds Suisse Rando	246'685	210'725
Fonds balisage	30'000	6'000
Fonds	276'685	216'725
Total des engagements, des provisions et des Fonds	297'797	237'897
Fortune de l'association :		
État au 1 ^{er} janvier	69'970	67'718
Résultat déficitaire (-) ou bénéficiaire de l'année	-8'850	2'252
État au 31 décembre	61'120	69'970
<u>Total des passifs</u>	358'917	307'867

Compte de résultat de l'année 2015

	2015	2014
	CHF	CHF
Produits		
Cotisations des membres	20'960	21'150
Abonnements magazine "randonner.ch"	2'730	2'496
Recherche de fonds	468	350
Participation résultat d'exploitation Suisse Rando	61'932	66'454
État de Genève : indemnités pour balisage	41'900	24'000
Produits des courses et séjours	101'055	93'265
Recettes manifestations	4'978	4'353
Produits financiers	32	117
Dissolution de la provision pour manifestations	0	7'972
Transfert du Fonds Suisse Rando	25'972	32'631
	<hr/>	<hr/>
<u>Total des produits</u>	260'027	252'788
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Charges		
Paiement magazine "randonner.ch" à Suisse Rando	3'030	2'080
Charges des courses et séjours	104'217	100'005
Dépenses coordination randonnées	3'593	6'059
Dépenses manifestations	11'030	9'002
Dépenses mandats publics	21'379	18'000
Dépenses communications externes	3'355	1'447
Cotisation Suisse Rando	4'149	4'149
Frais généraux du comité	2'525	2'291
Charges administratives	1'154	575
Frais postaux	2'541	1'843
Dépenses à charge du Fonds Suisse Rando	25'972	32'631
Dotations du Fonds Suisse Rando	61'932	66'454
Dotations du Fonds balisage	24'000	6'000
	<hr/>	<hr/>
<u>Total des charges</u>	268'877	250'536
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Résultat déficitaire (-) ou bénéficiaire de l'année	-8'850	2'252
	<hr/>	<hr/>
	260'027	252'788
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Mouvement du Fonds Suisse Rando en 2015

	CHF	CHF
Solde au 31 décembre 2014		210'725
Versement de Suisse Rando		61'932
Total		272'657
Utilisation		
26.03.15	Diaporama TPG	2'052
21.05 et 15.12.2015	Cours baliseurs	1'312
26.05 et 01.06.2015	Rapport annuel 2014	2'545
17.06.15	Déplacement chez Suisse Rando pour nouveaux logiciels	156
01.07.15	Etiquettes Genève <i>Rando</i> pour bagages	1'577
25.09.15	Achat d'un ordinateur	1'279
23.10.15	Cours samaritains	130
27.11.15	Réunion des présidents à Genève	727
03.12.15	Achat de 4 GPS Garmin	764
15.12.15	Programme annuel	5'300
16.12.15	Location salle pour réunion des présidents	2'000
30.12.15	Honoraires chef technique balisage	8'130
Total		25'972
		-25'972
Solde au 31 décembre 2015		246'685

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

de

GenèveRando

pour l'année 2015

Chères amies, chers amis de GenèveRando,

Conformément au mandat que vous nous avez confié lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2015, nous avons vérifié le bilan et le compte de résultats de l'année 2015 de notre association.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au trésorier et au comité. Notre mission consiste, à l'aide de notre vérification, à exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué notre contrôle le 7 mars 2016. Nous avons pu nous assurer de la parfaite conformité de la comptabilité avec le bilan et le compte de résultats qui présentent correctement la situation de l'association. Tous les justificatifs des écritures ont été mis à notre disposition. Nous avons eu la possibilité de procéder à toutes les vérifications qu'il nous a paru nécessaire d'effectuer. Nous remercions vivement notre trésorière, Germaine Gusthiot, ainsi que Claude Guignard, expert-comptable diplômé, pour la bonne tenue des comptes présentés.

L'année 2015 se solde par un excédent de charges de CHF 8'850. Il vous est proposé de porter ce résultat déficitaire en déduction de la fortune de l'association qui se réduit ainsi à Fr. 61'120.

En conclusion de notre vérification nous vous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la trésorière.

Lancy, le 7 mars 2016

Les vérificateurs :

Victor Chiou
1^{er} vérificateur

Astrid Kung
2^{ème} vérificateur

Procès-verbal de la 42^e assemblée générale de GenèveRando

du samedi 13 juin 2015 à la salle Adrien Lachenal, Versoix

Paul Everett, président, ouvre l'assemblée à 10h10.

Il constate tout d'abord que l'assemblée a été convoquée dans les délais fixés par l'Art. 12 des statuts. Cette convocation portait l'ordre du jour de la séance. Cette dernière est donc valablement constituée et peut délibérer sur tous les objets qui sont de sa compétence.

Puis le président salue les invités : Madame Pauline Gigandet, présidente de Jura Rando, Monsieur Bernard Matthey-Doret, chef technique de Vaud Rando, Monsieur Nicolas Sansonnens, membre du comité de l'AFRP (Association fribourgeoise de randonnées pédestres), Monsieur Bernard Hinderling de Suisse Rando (infrastructure), Monsieur Patrick Flouvy et Monsieur Luc Delay du DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Genève), puis nos membres d'honneur Madame Nadia Constandini et Monsieur Jean-Claude Cima, et enfin tous les membres présents.

Paul annonce qu'une dizaine de membres se sont excusés, parmi lesquels Madame Martine Pasche des DAP (Dimanches à pied) et 2 membres d'honneur, Madame Jacqueline Santini et Monsieur Christophe Schulé, lesquels nous ont laissé un petit mot d'encouragement pour l'assemblée. Il note également qu'aucune commune n'est présente aujourd'hui. Il remercie enfin les membres du comité de leur soutien durant sa première année de présidence ainsi que les baliseurs, les responsables et les adjoints de courses. Il termine cette introduction en demandant à l'assistance de se lever et d'observer une minute de silence en souvenir de nos membres disparus durant l'année 2014.

Puis il passe à l'ordre du jour que chacun a reçu avec la convocation.

1. Désignation des scrutateurs

Paul désigne comme scrutateurs Walter Gehri et Jean-Claude Cima, qui acceptent.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2013

Les participants ont trouvé ce procès-verbal dans le rapport annuel 2014 avec la convocation à l'assemblée générale.

Il est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du président

Commentant son rapport reproduit dans le rapport annuel 2014, Paul souligne que ce ne fut pas une année facile, avec la nouvelle convention avec l'État de Genève qui devait se mettre en place et le nouveau chef technique, Patrick Maurer qui, après quelques mois, a annoncé que ce poste ne répondait pas à ses attentes et qu'il démissionnait. Paul a assuré une partie du balisage avec les baliseurs en place. Et puis il relève que

- le comité s'est réuni 6 fois en 2014 ;
- Paul et Christiane se sont rendus à Porrentruy à la conférence des présidents et chefs techniques romands ;
- les responsables et adjoints de course et de randonnée ont suivi un cours de samaritain sur une journée, les cours ESA ainsi que des formations au Club alpin pour les randonnées dans la neige.

Paul rappelle à nos membres l'existence de la newsletter et les encourage à s'inscrire auprès de Sigrid afin de la recevoir. C'est le seul moyen, à ce jour, pour informer nos membres de randonnées supplémentaires.

Enfin Paul souligne que les DAP constituent des sorties culturelles en ville de Genève et sont très prisées par la population.

4. Rapport de la coordinatrice des randonnées

Christiane revient brièvement sur l'année 2014 et présume que tous les membres ont fait du rapport annuel 2014 leur livre de chevet, ce qui déclenche quelques sourires. Elle rappelle aux membres de bien écouter le répondeur la veille de la randonnée pour s'assurer que la course a bien lieu et s'il y a eu des modifications. Il serait vraiment dommage de manquer une course pour avoir négligé de donner un coup de télépho.

5. Rapport de la trésorière

Germaine donne connaissance de son rapport, reproduit dans le rapport annuel.

6. Comptes 2014

Ces comptes sont reproduits dans le rapport annuel. Tous ont pu en prendre connaissance. La trésorière les a au surplus commentés dans son rapport.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

Claude Guignard donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui recommande à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis et d'en donner décharge à la trésorière.

8. Discussion sur ces rapports, approbation et décharge au comité sur les rapports et comptes 2014

Une large discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Jean-Claude revient sur le balisage, qu'il juge mal fait, avec des indicateurs sales. Il manque des indications. Il précise que ce travail de remise en ordre doit se faire au printemps. Il souligne que si Paul aimerait avoir plus de randonnées possibles hors goudron, Christophe Schulé et lui-même ont envoyé à l'Etat 20 itinéraires de chemins vicinaux goudronnés à dégrapper qui sont restés sans suite. Même celui-ci a fait goudronner le chemin de Collex. La priorité porte sur le nouveau plan directeur de 2012 qui, malheureusement, ne débouche sur rien de concret à ce jour. Cela ne sert à rien d'entreprendre quelque chose avant son entrée en vigueur. Il félicite néanmoins qui de droit pour la nouvelle passerelle au Nant des Evaux. C'est bien exécuté. Il regrette que Paul ne l'ait pas mentionné dans son rapport technique.

Paul répond et revient sur les plaintes reçues par les baliseuses et par Jean-Claude. Il en a pris bonne note mais rappelle qu'il y a beaucoup à faire et peu de monde à disposition.

Claude Guignard demande la parole pour souligner l'urgence d'un changement de logiciel comptable afin d'avoir enfin une comptabilité mieux en rapport avec notre association. Paul ne peut que le soutenir et confirme qu'une réunion a été convenue à Berne chez Suisse Rando afin de pouvoir se renseigner sur leur logiciel de comptabilité pour les associations régionales. Germaine et Christiane se déplaceront à Berne, accompagnées de Claude pour bénéficier de ses conseils.

L'assemblée approuve alors sans opposition les rapports présentés. À l'unanimité elle donne ensuite décharge au comité de sa gestion durant l'année 2014 et à la trésorière pour les comptes 2014.

9. Élections comité et vérificateurs des comptes

Le comité se compose actuellement de Paul Everett, Christiane Linemann, Edgard Gindrat, Margrit Gugelmann, Germaine Gusthio, Lucy Hebler, Sigrid Melanchthon et Stéphanie Portal.

Patrick Maurer a démissionné en septembre 2014. Edgard Gindrat a annoncé sa décision de se retirer. Les autres membres acceptent de continuer de faire partie du comité.

Paul demande s'il y a des candidatures. Personne ne se propose.

L'assemblée renouvelle à l'unanimité pour 3 ans, ou confirme s'ils ne sont pas arrivés au bout de leur mandat, les membres du comité qui désirent en faire partie.

Paul remercie chaleureusement Edgard Gindrat, membre du comité depuis longtemps et trésorier sortant de son implication au sein du comité et de l'excellente tenue des finances de GenèveRando. Il lui souhaite une agréable retraite.

À la demande de Paul les membres suivants se proposent pour le mandat de vérificateurs des comptes. Sont élus à l'unanimité

- Victor Chiou-Zheng, 1^{er} titulaire et Astrid Kung, 2^e titulaire
- Agnès Minder, 1^{re} suppléante et Bernadette Lager 2^e suppléante.

10. Fixation de la cotisation 2016

Paul propose de reconduire pour 2016 les cotisations actuelles, à savoir

- membres individuels : CHF 35.00
- membres couples : CHF 60.00
- membres collectifs : CHF 125.00.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

11. Rapport technique

Paul prend la parole pour présenter le nouveau contrat avec l'État de Genève et précise qu'il est sans conséquence financière pour GenèveRando. Il en explique les grandes lignes. La principale nouveauté concerne les travaux légers : 1/3 sera à charge de GenèveRando. Si cette dernière refuse, elle n'aura plus le soutien de Suisse Rando pour le balisage.

Paul demande à l'assistance, pour la suite des débats, de prendre en main le flyer qui a été remis à l'entrée de l'assemblée.

Jean-Claude Cima prend la parole et cite l'AFRP (Association fribourgeoise de randonnées pédestres) qui ne s'occupe que des randonnées et pas du tout du balisage. Paul lui répond en expliquant que les conditions sont encore à définir.

L'assemblée demande une présentation générale et concrète de ce nouveau contrat.

Luc Delay (DETA) prend la parole et explique très clairement en quelques phrases le nouveau contrat de prestations. GenèveRando aura un rôle plus important dans l'infrastructure (entretien des chemins) et le montant mis à disposition sera augmenté pour arriver à CHF 55'000. Luc Delay souligne que l'observation sur le terrain est très importante.

Jean-Claude Cima fait remarquer que le contact avec les communes risque de devenir un jeu de ping-pong et demande à ce qu'il soit précisé la différence entre entretien lourd et cite l'article 58 « Qui supporte les vices d'entretien ? ».

Bernard Hinderling du département infrastructure de Suisse Rando prend alors la parole et annonce qu'un nouveau manuel traitant toutes ces nouvelles normes est en préparation et que pour le moment nous sommes protégés. Patrick Fouvy du DETA confirme que les accidents sont très rares et sous la responsabilité de Suisse Rando. Il revient sur l'article 58 : Qui supporte les vices d'entretien ? : « 1. Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par défaut d'entretien et 2. Est réservé son recours contre les personnes responsables de ce chef ».

Jean-Claude Cima demande comment va s'établir le contact avec les communes. Luc Delay répond : 80% communes et 20% État. Il poursuit en assurant que GenèveRando est tout à fait

à même de mener cette démarche pour se faire connaître et établir de bonnes relations avec les communes. Il conclut en relevant que c'est un bel objectif pour GenèveRando.

Bernard Matthey-Doret, chef technique de Vaud Rando, rappelle que le canton de Vaud c'est 3400 km de chemins de randonnée, avec 10 chefs de région qui gèrent 80 baliseurs. Les contacts se font directement par les chefs de région auprès des communes. Chaque baliseur se promène avec un sécateur et non une tronçonneuse et s'occupe uniquement du balisage et de l'entretien.

Brigitte Berthousoz trouve le projet assez attrayant mais se pose une question : est-ce que le comité se sent les épaules assez solides pour absorber ce surplus de travail. Paul lui répond que tel est le cas et que ce point a été discuté avant de proposer le nouveau contrat.

Paul demande s'il y a encore des questions. Tel n'étant pas le cas il décide de passer au vote et à cet effet fait distribuer une feuille avec le libellé des 3 questions sur lesquelles il faudra voter.

Paul lit la première question :

« Afin de répondre à la demande de Suisse Rando de prise en charge des enjeux relatifs aux infrastructures, l'organisation du comité est modifiée par l'ajout d'un domaine « infrastructure » selon le projet d'organisation entre GenèveRando et l'Etat de Genève du 2 avril 2015 (projet d'organisation) ».

On vote. **Résultats** : Oui : 64. Non : 0. Abstentions : 2. Donc acceptation.

Paul lit la 2^e question :

« Afin de répondre à la demande de Suisse Rando de prise en charge des enjeux relatifs aux infrastructures, l'organisation du comité est modifiée par l'ajout d'un représentant Canton (sans droit de vote), selon le projet d'organisation entre GenèveRando et l'Etat de Genève du 2 avril 2015 (projet d'organisation) ».

On vote. **Résultats** : Oui : 56. Non : 4. Abstentions : 6. Donc acceptation.

Paul lit enfin la 3^e question :

« Afin de matérialiser la mise en œuvre de la prise en charge du domaine des infrastructures, l'assemblée générale charge le comité de conclure les démarches en vue d'un contrat de prestation financé par la Direction générale de la nature et du paysage, selon le projet d'organisation.

Le comité est chargé d'établir un mandat de prestation portant sur 2 ans avec un mandataire pour effectuer les tâches découlant du projet d'organisation.

Le comité rendra compte de ses démarches sur le contrat de prestation et du mandat de prestation lors de la prochaine assemblée ».

On vote. **Résultats** : Oui : 53. Non : 1. Abstentions : 12. Donc acceptation.

Marguerite Contat prend la parole pour déclarer qu'elle est contente des résultats et demande au comité d'établir très clairement les modalités du contrat.

Paul remercie l'assistance de son soutien.

12. Propositions individuelles

Aucune proposition des membres au sens de l'Art. 14 des statuts n'est parvenue à la présidence dans les temps impartis.

La parole n'étant plus demandée, Paul lève la séance à 11h45 en invitant chacun à se rendre dans le hall pour un apéritif bien mérité avant de passer à table.



STATUTS - GenèveRando

I. DÉNOMINATION

Art. 1 : GenèveRando, fondée le 15 février 1973 - est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est une section cantonale de Suisse Rando, anciennement Fédération suisse de tourisme pédestre.

II. SIÈGE

Art. 2 : GenèveRando a son siège à Genève.

III. BUT

Art. 3 : GenèveRando a pour but :

- a) d'organiser des randonnées pédestres sous la forme d'excursions et de séjours;
- b) de contribuer au développement du réseau des chemins de randonnée pédestre et à son balisage;
- c) de collaborer avec l'État, ses services, les communes, l'office du tourisme, les sociétés de développement et les particuliers dans toute entreprise favorisant le tourisme pédestre;
- d) d'exécuter les tâches qui lui sont déléguées par l'État au sens de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR);
- e) de collaborer à l'édition de cartes et guides utiles aux randonneurs;
- f) de prendre toute initiative et d'entreprendre toute démarche dans l'intérêt des randonneurs;
- g) de soutenir les efforts visant à protéger la nature, en particulier les lieux propres à la randonnée pédestre.

IV. MEMBRES ET COTISATIONS

Art. 4 : GenèveRando comprend des membres individuels, des membres collectifs et des membres d'honneur.

Art. 5 : La qualité de membre individuel ou de membre collectif s'acquiert par le versement de la première cotisation. La qualité de donateur ou légataire ne donne pas droit à celle de membre.

Art. 6 : L'assemblée générale nomme membre d'honneur toute personne qui a rendu des signalés services à GenèveRando. Les membres d'honneur sont exonérés du paiement des cotisations.

Art. 7 : L'assemblée générale fixe le montant des cotisations; elles sont annuelles et payables au début de l'année.

Art. 8 : Toute démission doit être remise par écrit, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

V. ORGANISATION

- Art. 9 :** Les organes de GenèveRando sont l'assemblée générale des membres individuels et des délégués des membres collectifs;
- a) le comité;
 - b) les vérificateurs des comptes.

VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Art. 10 :** L'assemblée générale a lieu une fois par an, en principe au printemps.
- Art. 11 :** Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le comité ou à la demande du cinquième des membres, chaque membre collectif comptant pour deux membres.
- Art. 12 :** La convocation se fait par avis individuel, vingt-et-un jours avant l'assemblée générale ; elle porte l'ordre du jour de la séance.
- Art. 13 :** L'assemblée générale :
- a. nomme le président, les membres du comité et les vérificateurs des comptes, ainsi que, le cas échéant, les membres d'honneur;
 - b. se prononce sur le rapport annuel, sur les comptes et le budget ainsi que sur d'autres questions qui lui sont soumises par le comité ou par des membres;
 - c. fixe le montant des cotisations.
- Art. 14 :** Les propositions des membres doivent être communiquées par écrit au président, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Les propositions faites en cours d'assemblée et nécessitant une prise de position de celle-ci ne sont mises en discussion qu'avec l'accord des deux tiers des membres présents.
- Art. 15 :** Les votes se font à la majorité des voix représentées à l'assemblée, à main levée, à moins que le bulletin secret ne soit demandé par le cinquième des membres présents. En cas d'égalité de voix, le président les départage. Chaque membre collectif a droit à deux voix.

VII. COMITÉ

- Art. 16 :** Le comité se compose du président et d'au moins six membres. Ils sont élus pour trois ans et sont rééligibles trois fois consécutivement.
- Art. 17 :** Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent pas excéder ceux versés pour des commissions officielles de l'État.
- Art. 18 :** Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.
- Art. 19 :** Le comité se constitue lui-même. Il peut nommer des commissions pour des études et des travaux spéciaux.
- Art. 20 :** Le comité assume les tâches qui incombent à l'association.
- Art. 21 :** L'association est valablement engagée par la signature du président ou du vice-président et d'un autre membre du comité.
- Art. 22 :** Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.

Art. 23 : Les décisions du comité se prennent à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président les départage.

VIII. VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Art. 24 : La commission de vérification annuelle des comptes comprend deux vérificateurs, choisis hors comité, et deux suppléants. En règle générale chaque membre de la commission est nommé pour quatre ans et fonctionne comme suppléant pendant deux ans. La commission se renouvelle en principe d'un membre chaque année.

IX. FINANCES

Art. 25 : Les ressources de l'association se composent :

- a) des cotisations des membres;
- b) de subventions;
- c) de legs et dons;
- d) des taxes d'organisation;
- e) de toute autre recette éventuelle.

X. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 26 : L'année comptable correspond à l'année civile.

Art. 27 : Les obligations de l'association ne sont garanties que par ses biens. Toute responsabilité des membres est exclue.

Art. 28 : Le comité fixe les indemnités accordées aux personnes qui assument les tâches de l'association.

XI. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Art. 29 : Une assemblée générale peut voter une modification des statuts qui doit avoir été portée à l'ordre du jour. Dans ce cas les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Art. 30 : La dissolution de l'association ne peut être décidée que par la majorité des trois quarts des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale doit être convoquée dans le délai d'un mois, la décision pourra être prise alors à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Art. 31 : En cas de dissolution de l'association, l'assemblée se prononce, sur proposition du comité, sur l'emploi de l'actif de l'association. Celui-ci sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Art. 32 : Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale du 21 avril 2012, en modification de ceux du 31 mars 2007. Ils entrent immédiatement en vigueur.

Paul Everett
président

info@geneverando.ch
www.geneverando.ch

